

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

L'AGENCE Caen-est Giberville

au 10 juin 2020

10 rue Ambroise Croizat

Tél : 02.31.72.28.58

contact@serenium-immobilier.fr

TRANSACTIONS

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Avec forfait minimum	5000,00€	TTC
	5% du Prix NET VENDEUR + Forfait de 1500,00€ TTC (frais de dossier)	TTC
	Ces honoraires sont à la charge du vendeur	
Usages professionnel et commercial :	10 %	TTC

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8€/ M²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie	3 €/ M²

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

